Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
062-200069029-20200615-2020-61-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 22/06/2020
Affichage : 19/06/2020

Commune du Touquet-Paris-Plage

Vu pour être annexé à la délibération du conseil communautaire n°2020-61 en date du 15 juin 2020
Le Président :
Bruno COUSEIN

Modification n°1

du Site Patrimonial Remarquable

ANNEXES

CLOTURES REMARQUABLES

Approuvé par le conseil communautaire de la communauté d'Agglomération des 2 baies en Montreuillois le 29 juin 2017

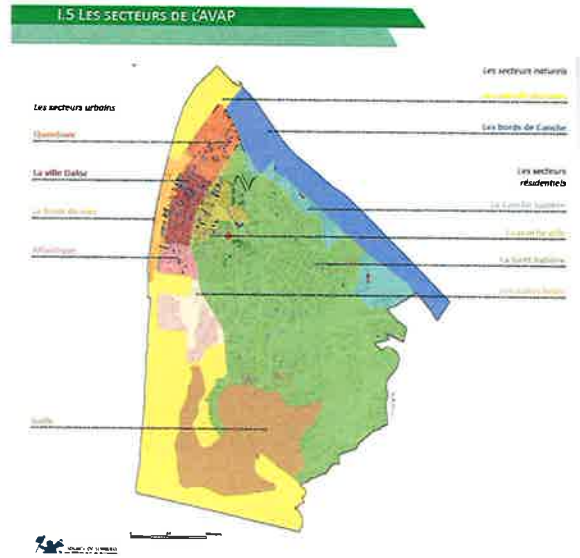
Modification n°1 approuvée le 15 juin 2020 (délibération n°2020-61)

CA2BM agglomération 2 Baies en Montreuillois

SOURCE DE LUMIÈRES LE TOUQUET PARIS-PLAGE

FONDATION DU PATRIMOINE

SOURCE DE LUMIÈRES
LE TOUQUET PARIS-PLAGE



Procédure de MODIFICATION du Site Patrimonial Remarquable

Arrêté CA2BM du 11 octobre 2019

Proposition de clôtures remarquables à identifier

19/01/2020

Proposition de clôtures remarquables à identifier Pour le quartier Quentovic



Une densité d'îlot très marquée : certains îlots sont consommés à presque 100%



Secteur partiellement couvert par la ZPPAUP

L'analyse de la photo aérienne révèle :

- Une grande variété d'îlot :

- des îlots très résidentiels
- des îlots très denses, très urbains
- des îlots mixtes
- des îlots singuliers : en bordure de l'avenue d'Artois

- Une trame urbaine plus irrégulière ;
- Une voirie plus large avec des ouvertures sur des placettes ;
- Une végétation privée plus visible : jardinets de frontage, jardins privés visibles depuis la rue...





10 Avenue Jules César







Avenue Jules César

Villa les argousiers

FONDATION DU PATRIMOINE

FONDATION DU PATRIMOINE











Avenue Belle Dune angle 1 rue de Desvres

Villa « Clairoix »

FONDATION DU PATRIMOINE

46 Avenue de Villemessant angle rue de Desvres

Villa Parinpol







11 rue de Desvres angle avenue de Villemessant







FONDATION du PATRIMOINE

48 avenue de Villemessant









FONDATION DU PATRIMOINE

5 rue de Desvres







9 rue de Desvres

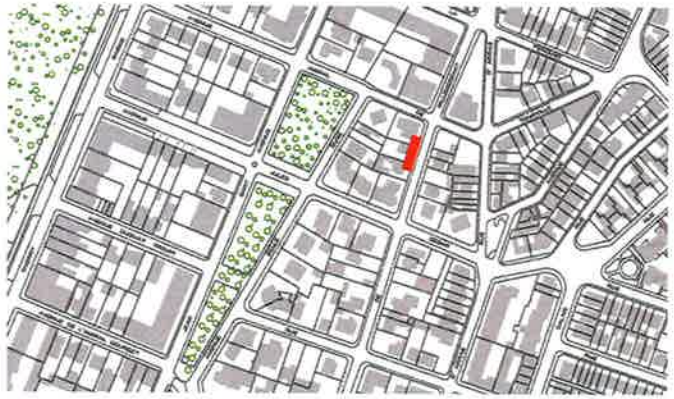






Le 9 est déjà repéré sur le SPR de 2017.

36 avenue de Villemessant

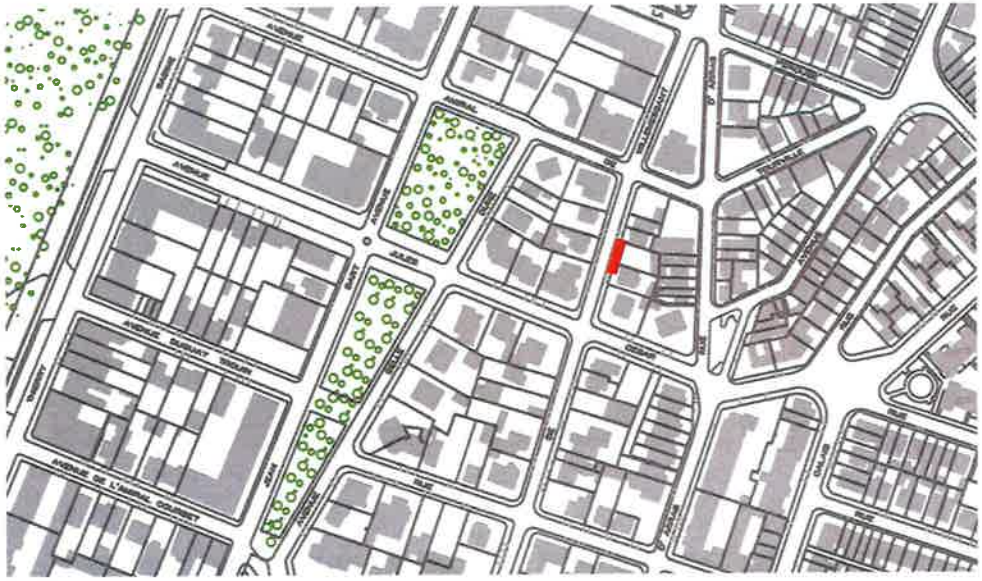








FONDATION DU PATRIMOINE





37 avenue de Villemessant









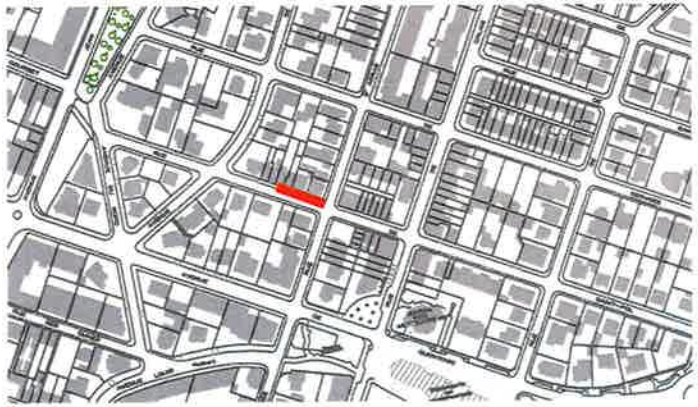


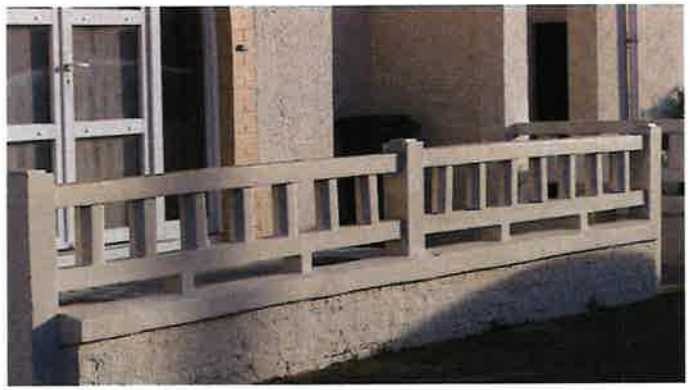


32, 34 rue d'Arras

FONDATION DU PATRIMOINE

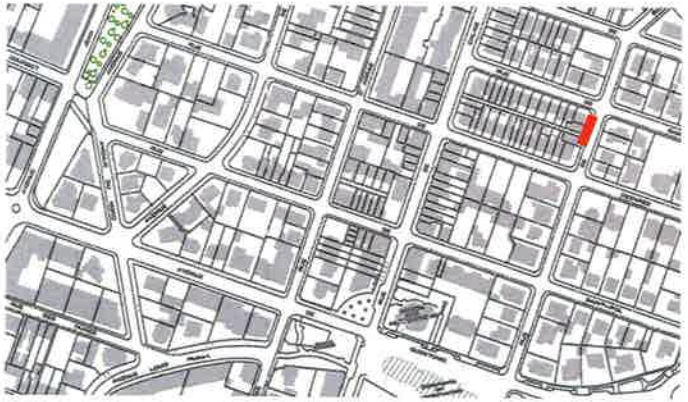
21 rue Saint Pol





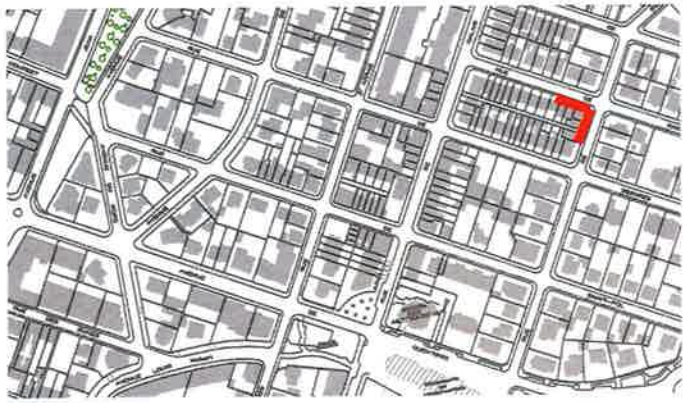


10 rue de Boulogne

















8 rue de Boulogne angle 22 rue de Saint Omer









FONDATION DU PATRIMOINE



7 rue de Boulogne angle 18 rue de Samer







19 rue de Saint Omer

FONDATION DU PATRIMOINE







20 rue de Samer











27 rue de Saint Omer angle Boulevard d'Artois

FONDATION DU PATRIMOINE







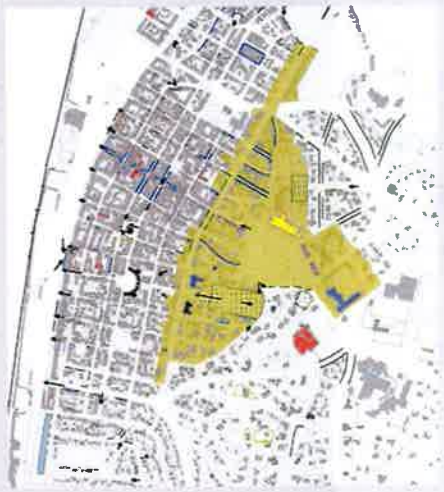




63 avenue de Quentovic villa “les Oberlé” angle avenue de Vilemessant

Proposition de clôtures remarquables à identifier Pour la proche-ville





Secteur couvert par la ZPPAUP

L'analyse de la photo aérienne révèle :

Deux grands types de tissus :

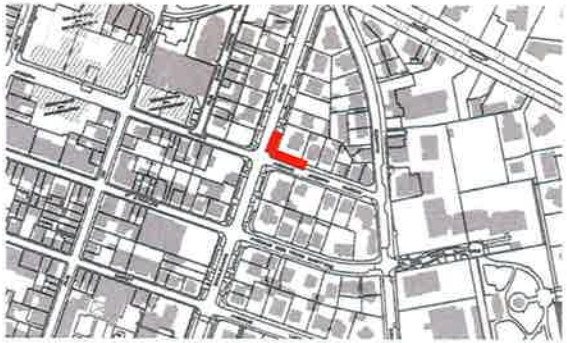
- **des allées pavillonnaires, au tracé sinueux et paysager, présentant une densité intermédiaire entre les tissus urbains et ceux de la forêt lotie ;**
- **les emprises des équipements publics et touristiques organisés le long de la rue Saint Jean et s'ouvrant sur la place de l'Hermitage.**

Ces deux types tissus présentent des enjeux multiples. L'AVAP devra proposer une réponse globale, prenant en compte ces spécificités.

Une présence importante de la végétation

11 Boulevard Daloz angle Avenue Joseph Duboc

Villa “Claudy Cottage”



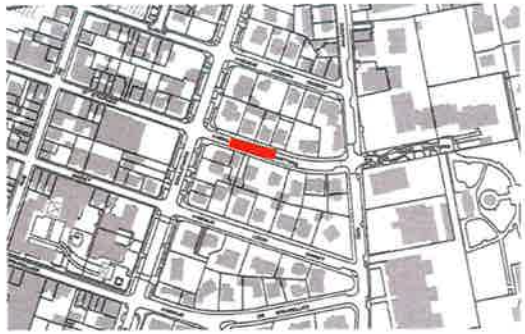






FONDATION DU PATRIMOINE

41 Avenue des trois Martyrs







FONDATION du PATRIMOINE

79 Avenue de Bruxelles

Villa "Amarélia"

Quételart 1957









Lorsque la clôture est identique sur plusieurs propriétés et forme une séquence homogène, elle doit être préservée.

FONDATION DU PATRIMOINE

83 Avenue de Bruxelles

Ville “La Grange”

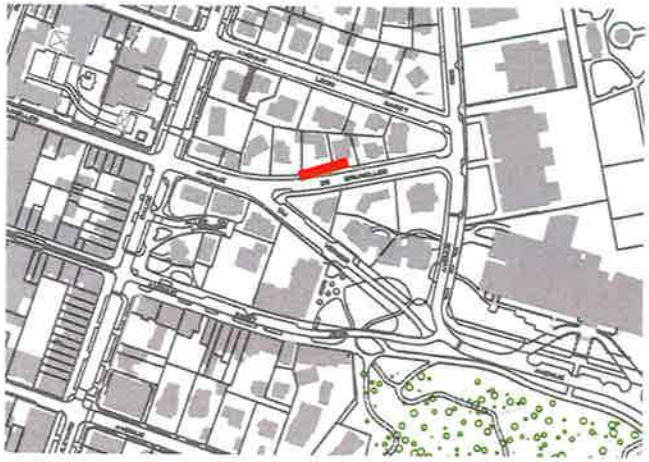






Lorsque la clôture est identique sur plusieurs propriétés et forme une séquence homogène, elle doit être préservée.

FONDATION du PATRIMOINE





113 Avenue de Bruxelles Ville “Sparre Plage”

Lorsque la clôture est identique sur plusieurs propriétés et forme une séquence homogène, elle doit être préservée.









161 Avenue Raymond Lens

Villa “Belmesnil”

Proposition de clôtures remarquables à identifier Pour le quartier Atlantique





Secteur partiellement couvert par la ZPPAUP

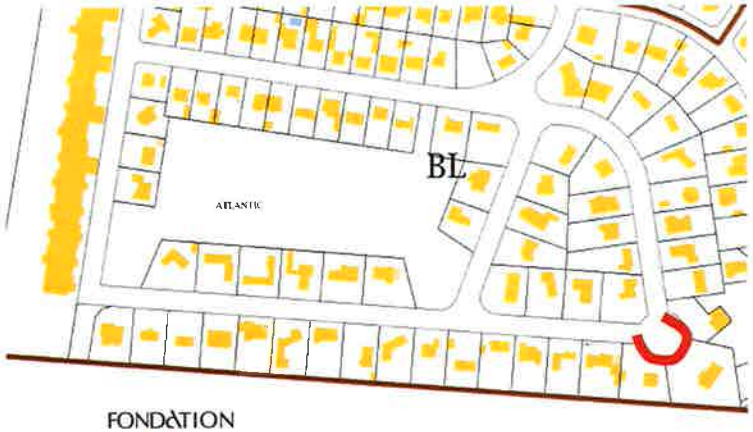
L'analyse de la photo aérienne révèle :

Des îlots très contrastés :
- **au nord, des îlots urbains, à la trame géométrique ;**
- **en allant vers le sud, des îlots de plus en plus résidentiels : moindre densité**

Une présence importante de la végétation

FONDATION DU PATRIMOINE

LE TOUQUET PARIS-PLAGE



FONDATION DU PATRIMOINE



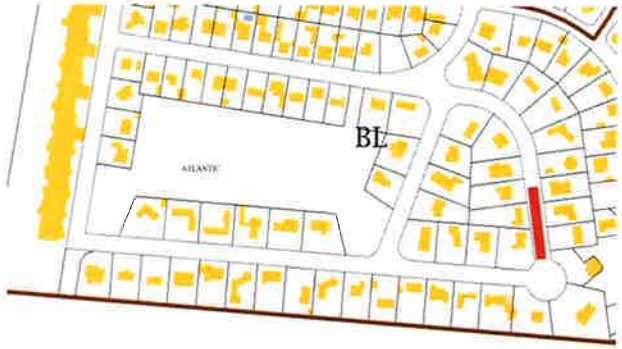


Rond-point Avenue Blériot

Lorsque la clôture est identique sur plusieurs propriétés et forme une séquence homogène, elle doit être préservée.







FONDATION
DU PATRIMOINE

Avenue de Dunkerque

Lorsque la clôture est identique sur plusieurs propriétés et forme une séquence homogène, elle doit être préservée.







FONDATION DU PATRIMOINE



Avenue Blériot

Lorsque la clôture est identique sur plusieurs propriétés et forme une séquence homogène, elle doit être préservée.



FONDATION DU PATRIMOINE









Avenue Blériot

Lorsque la clôture est identique sur plusieurs propriétés et forme une séquence homogène, elle doit être préservée.











187-189 rue de Londres

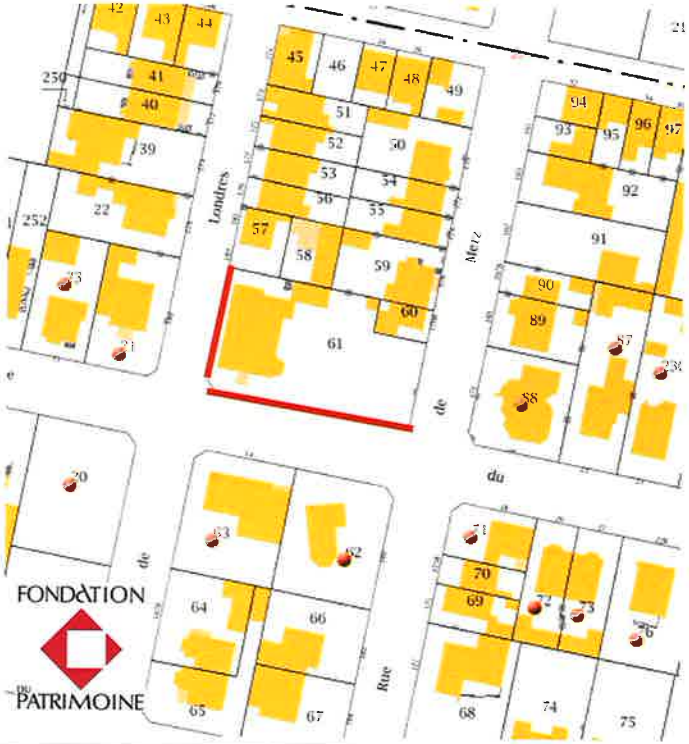
FONDATION du PATRIMOINE











15 rue du Sémaphore









175 rue de Metz

FONDATION DU PATRIMOINE







FONDATION du PATRIMOINE

173 rue de Metz villa "les petites clochettes"









150,152 rue de Londres

Proposition de clôtures remarquables à identifier
Pour le front de mer





Secteur couvert par la ZPPAUP actuelle

L'analyse de la photo aérienne révèle :

- **une structuration du front de mer en quatre strates : linéaire bâti, voirie, dalle (parking, cabines, espaces d'animation et de stockage...) et plage ;**
- **L'alternance des formes bâties ;**
- **L'étroitesse des ouvertures reliant le front de mer à la ville ;**
- **La faible végétalisation du front de mer.**

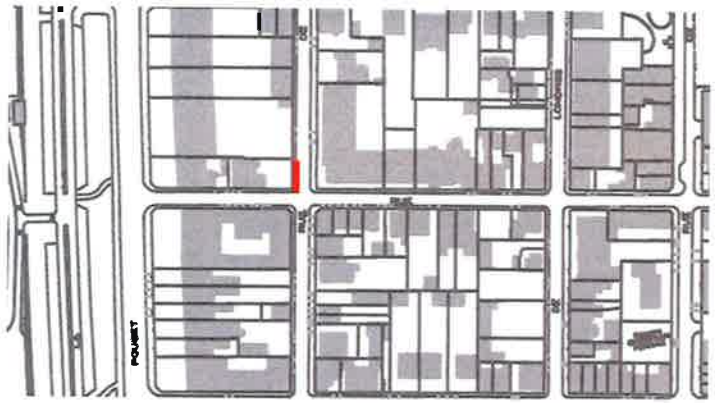




L'ensemble des clôtures du Boulevard du Docteur Jules Pouget

doit être restitué dans son état d'origine, pour former un ensemble homogène.

FONDATION DU PATRIMOINE









158 rue de Paris angle rue des oyats villa “Saint Georges”

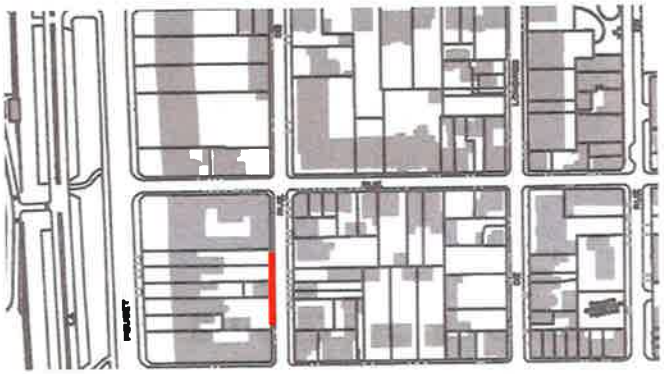
FONDATION du PATRIMOINE





164 rue de Paris

(arrière section protégée)









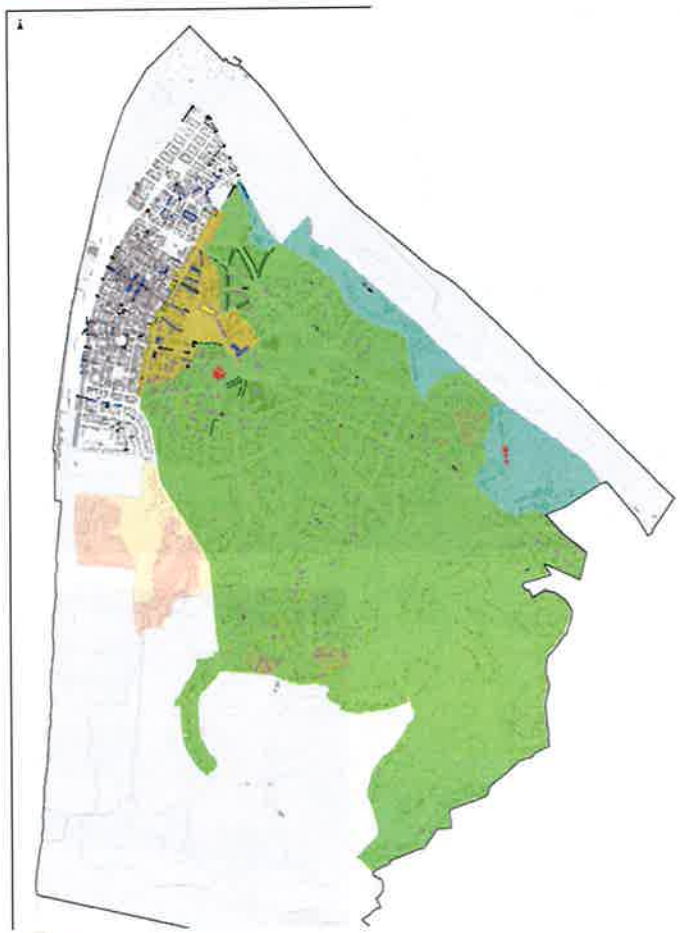
178 rue de Paris

(arrière section protégée)



FONDATION du PATRIMOINE

Proposition de clôtures remarquables à identifier Pour la forêt habitée



La ville-forêt est composée de plusieurs secteurs se distinguant formellement par leurs densités de bâti et de végétation, ce qui se traduit de manière qualitative par une ambiance forestière diversifiée. Les limites entre espaces publics et espaces privés sont plus ou moins marqués en fonction des secteurs.

A - La proche-ville s'inscrit dans la continuité de la ville en damier mais présente un paysage plus vert, une trame parcellaire plus lâche et une trame viaire sinueuse. Les densités restent importantes et la présence de vastes emprises d'équipements sportifs et touristiques donne à ce secteur un caractère urbain encore marqué.

B - La forêt habitée : dans ce secteur, les constructions sont implantées au cœur de vastes parcelles, masquées par une végétation abondante formant autant d'écrans végétaux. La discrétion des clôtures - parfois inexistantes - constitue une composante fondamentale du paysage urbain.

C - Les dunes loties : l'urbanisation de ce secteur est structurée par trois lotissements, nichés dans les dunes. La proximité de ces grands ensembles naturels marque le paysage des franges ainsi que la topographie des lotissements.

D - La Canche habitée couvre l'urbanisation bordant la Canche. Cette proximité de l'estuaire crée une ambiance particulière, offrant un paysage plus ouvert et des perspectives sur le grand paysage. L'urbanisation offre une mixité des formes urbaines et architecturales. Les cheminements et la voirie constituent une ossature particulièrement structurante dans ce secteur. La Canche est souvent peu perceptible en dehors du débouché des voies. L'affirmation du lien à la Canche est un des objectifs patrimoniaux à développer.









Avenue des sables

Lorsque la clôture est identique sur plusieurs propriétés et forme une séquence homogène, elle doit être préserver.









Avenue des sables

Lorsque la clôture est identique sur plusieurs propriétés et forme une séquence homogène, elle doit être préserver.







FONDATION DU PATRIMOINE

Lorsque la clôture est identique sur plusieurs propriétés et forme une séquence homogène, elle doit être préserver.

Avenue des sables





Villa « le dahu » 490 avenue Joffre



Côté avenue Foch



Villa « Danica »



Villa « le dahu » 490 avenue Joffre

Section Avenue Foch angle Avenue Joffre Villa “Danica”

19/01/2020

Lorsque la clôture est identique sur plusieurs propriétés et forme une séquence homogène, elle doit être préserver.

FONDATION du PATRIMOINE











791 Avenue Quételart angle Avenue Vincent

19/01/2020

FONDATION 49 DU PATRIMOINE













Séquence Avenue Sanguet

(entre avenues des roses et Marie Louise)

Lorsque la clôture est identique sur plusieurs propriétés et forme une séquence homogène, elle doit être préserver.

FONDATION DU PATRIMOINE







387 Avenue Quételart

Villa “les gairns”





Lorsque la clôture est identique sur plusieurs propriétés et forme une séquence homogène, elle doit être préserver.

FONDATION du PATRIMOINE

- la clôture du Jardin « Banco » (propriété de la Ville du Touquet), située, en partie, le long de l'Avenue de la Paix et, en partie, le long de l'Avenue Ferdinand Recoussine, se prolongeant sur des terrains privés.



- la clôture du terrain de la villa « Castel Dune », située, en partie, le long de l'Avenue de la Paix et, en partie, le long de l'Avenue de la Reine May.

